

## FISCALITE IMMOBILIERE 2022 : CE QU'IL FAUT RETENIR

### Objectifs pédagogiques et opérationnels

Actualiser ses connaissances en matière de fiscalité immobilière – Sécuriser ses pratiques  
Accompagner efficacement ses clients

### Pré requis

Aucun

### Public

Gestionnaires locatifs et de copropriété  
Négociateurs – Property managers - Juristes  
Toute personne souhaitant actualiser ses connaissances en matière de fiscalité immobilière

### Suivi et validation

Questions orales ou écrites (QCM)  
Evaluation de la formation en ligne  
Rapport de connexion

### Méthodes pédagogiques et moyens techniques

Alternance d'exposés théoriques et de cas pratiques  
Questions / réponses  
Projection du support de formation  
Assistance technique à la connexion et à l'utilisation de l'outil de visioconférence

### Durée – Modalités

3h30 – Distanciel synchrone (classe virtuelle)

## PROGRAMME DETAILLE

### 1. VENTE D'UN TERRAIN A BATIR EN TVA SUR MARGE : 2022 UNE ANNEE DECISIVE

Bref rappel des grands principes de la TVA « immobilière »

D'une réponse ministérielle du 1<sup>er</sup> février 2022 à une décision du CE du 5 mai 2022

A chaque hypothèse, une réponse

### 2. TVA SUR LOCATION : L'APPLICATION EN 2022 DE LA REPONSE MINISTERIELLE DE NOVEMBRE 2021

Bref rappel du régime optionnel

D'une décision du Conseil d'État à une réponse ministérielle du 16 novembre 2021

Des avantages et des inconvénients

### 3. LE DISPOSTIF PINEL : 2022 UNE ANNEE CHARNIERE

Bref rappel des règles essentielles

Du PINEL 2022 au PINEL + (2023 / 2024)

Le décret du 17 mars 2022, ligne par ligne (des critères de performance énergétique aux critères de confort)

Des simulations et des comparatifs

### 4. 2022 : QUAND LE « LOUER ABORDABLE » DEVIENT LE « LOC'AVANTAGES »

Rappel du mécanisme « Louer abordable »

Présentation du mécanisme « Loc'avantages »

D'une déduction à une réduction d'impôt sur le revenu

Les conditions d'application de la nouvelle réduction d'impôt

Des simulations

*Une attestation de participation conforme au décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier sera remise à chaque participant*